

Le SNPTES-UNSA réclame une forte augmentation des primes des ITA !

Le SNPTES a étudié les notes de gestion RIFSEEP¹ des 5 principaux EPST² et a comparé les socles de gestion de ceux-ci avec ceux prévus par la circulaire ministérielle 2023 pour nos collègues ITRF. Les socles de gestion sont les montants minimaux à verser ; ils sont indiqués par corps et groupes de fonction.

Le SNPTES manifestait déjà son mécontentement face au relèvement assez réduit des socles de gestion ITRF lors de la communication de la circulaire ministérielle en septembre dernier : « *ces minima ministériels restent très en dessous des minima de gestion appliqués dans d'autres ministères, mais également en dessous de ceux mis en œuvre dans la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur* »³.

Le SNPTES-UNSA déplore la faiblesse des socles de gestion !

Le SNPTES constate et déplore la faiblesse des socles de gestion versés au CNRS et à l'Inserm où 50% au moins des socles sont en deçà des minima prescrit par le ministère, alors que l'INRAE, Inria et l'IRD n'ont que 1 à 2 socles en dessous. Si à l'Inserm, ce sont les corps de catégorie A et les plus hauts groupes de fonction qui sont touchés, au CNRS c'est 100 % des techniciens et assistants ingénieurs qui voient leur IFSE affectée, 2/3 des ingénieurs d'études et 1/3 des ingénieurs de recherche.

Corps	GF	ITRF 2023	CNRS	INRAE	Inria	IRD	INSERM
IGR-IR	1	9 150,00 €	8 545,08 €	9 300,00 €	9 350,00 €	8 877,96 €	8 650,00 €
	2	7 950,00 €	8 131,80 €	8 000,00 €	8 250,00 €	8 757,96 €	7 600,00 €
	3	6 750,00 €	7 733,88 €		6 850,00 €	8 646,00 €	6 450,00 €
IGE-IE	1	6 050,00 €	5 471,52 €	5 950,00 €	6 500,00 €	5 787,48 €	5 800,00 €
	2	5 210,00 €	5 020,20 €	5 075,00 €	6 000,00 €	5 559,96 €	5 100,00 €
	3	4 630,00 €	4 857,48 €		5 500,00 €	5 499,48 €	4 700,00 €
ASI-AI	1	4 450,00 €	4 232,28 €	4 530,00 €	4 700,00 €	5 211,84 €	4 400,00 €
	2	4 250,00 €	4 112,88 €		4 550,00 €	5 184,48 €	4 250,00 €
TRF-TR	1	4 070,00 €	3 891,60 €	4 520,00 €	4 200,00 €	4 483,08 €	4 100,00 €
	2	3 950,00 €	3 780,84 €	4 205,00 €	3 900,00 €	4 456,68 €	3 970,00 €
	3	3 770,00 €	3 675,48 €	3 925,00 €		4 430,52 €	3 830,00 €
ATRF-ATR	1	2 960,00 €	3 600,60 €	3 635,00 €	3 700,00 €	4 135,92 €	3 710,00 €
	2	2 910,00 €	3 492,96 €	3 455,00 €		4 090,92 €	

Le SNPTES demande que les socles ministériels soient de nouveau augmentés cette année et que l'ensemble des EPST soit obligé de s'y conformer !

Choisy-le-Roi, le 22 février 2024

¹ RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

² EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique

³ Communiqué : https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=15132